

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 14 février 2024

La préfecture de la région Occitanie et la CCI Occitanie renouvellent leur partenariat au service de l'économie et des entreprises de la région

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Jean-François Rezeau, président de la CCI Occitanie, ont signé ce mardi 13 février 2024 la convention d'objectifs et de moyens (COM) 2023-2027 qui définit les objectifs et les interventions du réseau des CCI d'Occitanie, financées par l'Etat, au bénéfice des entreprises et d'une croissance durable.

Déclinaison opérationnelle du contrat d'objectifs et de performance (COP) signé entre l'État et le réseau national des CCI, la COM 2023-2027 fixe les axes d'actions du réseau pour les 5 années à venir en les adaptant aux enjeux et besoins des entreprises d'Occitanie. Les missions, telles que définies dans la COM, devront concourir à la réussite des politiques publiques de l'État en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique. Elles sont financées par la taxe pour frais de chambres (TCCI) récoltée auprès des entreprises.

Ces missions sont définies autour de 6 grands axes :

Axe 1 : Accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires

Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs transitions numérique, économique et RH

Axe 3 : Anticiper, orienter, former et recruter

Axe 4 : Entreprendre et transmettre

Axe 5 : Accompagner les entreprises à l'international

Axe 6 : Représenter les intérêts des entreprises

Pour Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne : « *Cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens réaffirme les missions d'intérêt général de la CCI Occitanie auprès des entreprises de la région : informer, accompagner, conseiller, porter les politiques publiques sur les territoires. Le réseau consulaire contribue ainsi à ce que chaque entreprise puisse se doter des moyens lui permettant de faire face aux enjeux de la transition écologique et numérique ainsi que des besoins en compétence. L'État sait compter sur la mobilisation de la CCI Occitanie et de son réseau pour décliner nos politiques publiques avec précision, rigueur et toujours plus d'efficacité.* »

Pour Jean-François Rezeau, Président de la CCI Occitanie : « *Les missions qui nous sont confiées dans le cadre de la COM sont essentielles au développement d'une économie solide et durable. Nos entreprises font face à de nombreux challenges en matière de transition écologique, numérique, RH, sans oublier la transmission et l'international. Il est primordial que celles-ci, et en particulier les TPE-*

PME, prennent conscience de ces enjeux de performance plurielle et entament une démarche en profondeur. En tant que premier réseau de proximité des entreprises, nous nous y engageons. »

L'État déploie France 2030 en Occitanie :

France 2030, pensé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européen, offre dès à présent des moyens exceptionnels pour répondre aux défis écologiques, démographiques, économiques, industriels et sociaux d'un monde en perpétuelle évolution. Ce plan inédit d'innovation et d'industrie traduit une double ambition : D'une part, transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique, numérique ou encore espace) par l'innovation et l'investissement industriel et, d'autre part, positionner la France en leader de l'économie de demain.

En Occitanie, ce sont 547 projets soutenus depuis le début de France 2030, grâce à 1,34 milliard d'euros d'aides.

Le réseau des CCI d'Occitanie est pleinement mobilisé dans le déploiement de France 2030 afin notamment d'accroître le nombre des TPE-PME candidates et d'élargir les territoires couverts.

Le réseau des CCI d'Occitanie, 1^{er} accélérateur des entreprises

Le réseau des CCI d'Occitanie (1 CCI régionale et 13 CCI territoriales) regroupe 522 membres élus et 2000 collaborateurs consolidés (dont 727 dans les 14 CCI) et compte 370 000 entreprises ressortissantes exerçant dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services.

Le réseau oriente, informe et accompagne chaque année plus de 30 000 entreprises et 5 000 porteurs de projets (créateurs, repreneurs d'entreprise) dans les domaines de la création-transmission-reprise, de la recherche de financements, du développement commercial en France et à l'international, et des transitions environnementales, RH et digitales.

En 2022, les entreprises accompagnées par les CCI d'Occitanie ont attribué une note de satisfaction globale de 8,5/10 pour la qualité de la prestation qui leur a été délivrée.